Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le

ID: 080-200071223-20230316-9_2023-DE

N°9/2023

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes Nièvre et Somme 1, allée des quarante Parc d'Activités des Hauts du Val de Nièvre – BP 30214 80420 FLIXECOURT

Tél.: 03 22 39 40 40 Fax: 03 22 39 40 41

OBJET:

Convention de caisse d'avance en faveur des propriétaires occupants aux revenus modestes éligibles aux aides de l'ANAH

Date de convocation:

06 mars 2023

Date de séance :

16 mars 2023

Date d'affichage:

22 mars 2023

Membres en exercice: 55

Membres présents: 43

Membres votants: 46

Jours et heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures de 13 heures 30 à 18 heures

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la mairie de l'Etoile – rue jules verne – à L'Etoile sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents:

Mmes, CHEVALIER, CAPRON, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LICOUR, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE, Mrs LEITAO, HERBETTE, MOREL, GACQUER, FOURCROY, VIGNON. DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, SINOQUET, MARECHAL. DELAFOSSE, GUILLOT, GAILLARD. LOGNON, COLOMBEL MAUGER, CARPENTIER, BEC, MADANI-BUTIN, FRANCOIS. WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, GODIN, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Etaient absents, excusés : Mmes BENEDINI, DUFRENOY, LEBRUN, DIRUY, Mrs PINCHON, GOURGUECHON, ALEXANDRE, BLAIZEL, HENRY, LEBLANC D, LEBLANC JM.

MME LEBRUN donne pouvoir à M GAILLARD Mme DIRUY donne pouvoir à M DELAFOSSE M HENRY donne pouvoir à M PARMENTIER

Secrétaire de séance : M.COLOMBEL

La séance étant ouverte,

La Communauté de communes a souhaité, dans le cadre de sa politique de l'habitat et en particulier dans l'OPAH-RR Nièvre et Somme, engagée en avril 2022, soutenir les ménages modestes, dans leurs projets de rénovation de leurs logements.

Le Président propose une avance de trésorerie nécessaire au lancement des travaux subventionnés des ménages, permettant ainsi les réalisations de chantiers dans l'habitat ancien, chez les plus modestes, par le paiement des entreprises de bâtiment.

Une convention est nécessaire à cet effet, elle a pour objet de définir les conditions de mise en œuvre de la mission de gestion de la caisse d'avance par Page9.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

ID: 080-200071223-20230316-9_2023-DE

Autorise le Président à signer la convention de caisse d'avance en taveur des propriétaires occupants dans le cadre de l'OPAH-RR Nièvre et Somme avec la SARL PAGE 9.

Autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en février préfecture le 22 mars 2023 et de sa publication le 22 mars 2023.

